TORAHOME

La Torah s'invite chez vous

# ONEG SHABBAT

Feuillet hebdomadaire 100% TORAH

## SPECIAL POURIM 5784

**La Guémara dans le traité Méguila (7a) nous relate le dialogue entre la reine Esther et les Sages à la suite du miracle dans la Méguila : « Ecrivez mon récit par écrit pour les générations ». Après un échange serré, les Sages accèdent finalement à la requête d'Esther. Le sens de la demande d'Esther selon les commentateurs, était sa volonté de voir la Méguila au rang de la Torah écrite. Que voulait Esther par cette demande ? Pourquoi le miracle de Pourim ne pouvait-il, à l'instar de celui de Hanoukka, rester un enseignement de l'ordre de la Torah orale ?**

Le Sfat Emet dans son commentaire sur le début du traité de Méguila 2a développe une idée surprenante susceptible de nous apporter des éléments de réflexion. Il constate dans un premier temps qu'à de très nombreuses reprises dans le Talmud, les Sages autorisent de mettre entre parenthèses certains commandements de la Torah. Ils ont par exemple, interdit de réaliser le commandement de sonner du Shofar lorsque Rosh Hashana tombe Shabbat. Le but est bien entendu d'éviter la transgression de Shabbat, mais il n'en reste pas moins qu'ils nous enjoignent de nous abstenir d'un commandement positif explicite de la Torah.

A plusieurs reprises, le Talmud signale que lorsque l'honneur ou la dignité des créatures est en jeu, certains commandements de la Torah peuvent être également mis de côté. Or, lorsqu'il s'agit d'une institution des Sages, cette possibilité n'existe pas : *« Un Beth Din ne peut annuler ce qu'a décrété un autre Beth Din »*.

Ce qui est tout à fait paradoxal.

**La Torah serait donc moins intangible que les paroles des Sages ?**

Le Sfat Emet répond ainsi : « Ainsi, il faudra dire que les décrets des Sages sont plus rigoureux car les paroles de Torah sont explicites dans le texte et les Sages, qui en connaissent les raisons, peuvent les mettre de côté, en cas de nécessité. Mais, un décret du Beth Din, il est difficile d'en connaitre les véritables raisons. Peut-être le Beth Din qui l'a précédé avait-il d'autres raisons qui, si elles avaient été connues, les auraient conduits à ne pas annuler la Mitsva. Ce qui n'est pas le cas de la Torah écrite, dont les Sages connaissent le sujet de la Mitsva et peuvent se fonder sur leur sagesse pour prescrire de s'abstenir de l'accomplissement d'un commandement ».

En somme, d'après le Sfat Emet, si les Sages bénéficient d'une plus grande latitude pour juger des conditions d'application d'un commandement de la Torah, que d'une institution rabbinique, c'est parce que la Torah est par nature livrée à la sagesse humaine, à sa conquête par celui qui l'étudie.

**L'objectif même, du don de la Torah n'est pas de voiler le sens mais d'offrir à l'Homme la faculté illimitée de lire le Texte avec un seul instrument : sa sagesse.**

**Les ordonnances rabbiniques, quant à elles, sont fondamentalement différentes, elles se veulent pudiques, voilées, échappant ainsi à la manipulation, mais par là même, intangibles.**

# L'HISTOIRE DE LA SEMAINE

**Chaque juif possède en lui une étincelle divine.**
**Même quand une personne est loin de la Torah, il suffit juste qu'un feu vienne la raviver pour que la personne revienne vers Hashem.**

Il y a quelques dizaines, le Rav Weissmandel zatsal, éminent conférencier américain fit un voyage en Eretz Israël afin de respirer un peu la sainteté de la Terre de ses ancêtres. Sur place, il alla rendre visite au Rav Yaacov Mordekhaï, connu pour ses calculs sur la Guématria (décodage de la Torah à l'aide de chiffres). Les deux Rabbanims se connaissaient bien et le Rav Weissmandel était très friand des 'hidoushims de son ami.

*« Dans quelques semaines nous fêterons Pourim, peux tu me dire où apparait le nom Esther dans la Torah ? ».*

Le Rav Mordekhaï lui dit alors : « il est écrit dans la Parasha Nitsavim : *« Et JE voilerais MA face ce jour-là* - Véanokhi Hester Hastir ». Il y a une autre preuve. Si tu prends le nombre de mots contenus dans la Méguila, il y en a **12196**, et que tu pars de la lettre aleph du mot Bereshit *(premier mot de la Torah)* et qu'à partir de cette dernière tu comptes 12196, tu arriveras à la lettre same'h, puis encore 12196, la lettre Tav et enfin encore une fois 12196 la lette Resh : tu trouves le mot ESTHER écrit dans la Torah ! (אסתר)».

Le Rav Weissmandel était émerveillé ! Il connaissait bien entendu le premier hidous'h mais le second était tout à fait extraordinaire. Alors il demanda : *« Et le nom Mordekhaï, où apparait-il ? »*. Il lui dit alors qu'il devait chercher et que lorsque son voyage en Israël se terminerait, il repasserait alors le voir afin de lui donner la réponse *(le Rav n'avait, bien entendu, pas d'ordinateur pour compter).*

Un mois plus tard, le Rav Weissmandel finit sa tournée et retourna voir son ami. Ce dernier lu dit qu'il avait la réponse à sa question : *« Prends dans la Parasha Ki Tissa, le verset Mor Dror : d'après la traduction de Onkelos, il faut lire Mor Dror-Mar deKhai (Mordekhai en araméen) et donc c'est la preuve que même Mordekhai est écrit dans la Torah »*. Mais ce n'est pas tout ! A partir de la lettre Mèm de ce mot comptes **12196** tu arriveras à la lettre Resh, puis encore 12196, au Dalet et encore 12196 au Khaf, puis 12196 au Youd : tu trouves ainsi marqué dans la Torah MORDEKHAI (מרדכי) ». Le Rav Weissmandel rentra aux Etas Unis avec ces perles de Torah qu'il avait amassé.

Il donnait souvent des conférences qui mêlaient Torah et sciences où de nombreux gens non pratiquants venaient. A la fin de la journée, une femme vint lui parler : *« Cela fait des années que je viens à ce genre de rendez vous que vous, les Rabbanim, vous organisez. Mais à chaque fois, je ne ressens rien, rien ne me prouve qu'Hashem existe et que la Torah dit vrai ».* Alors le Rav se rappela de son dernier voyage en Israël. Il lui expliqua le calcul avec le chiffre 12196. La femme écouta sans broncher, sourit et rentra chez elle.

Un an plus tard, à la fin d'une conférence, une femme dattia *(tête couverte et jupe longue)* se présenta au Rav Weissmandel : « Vous vous souvenez de moi ? ». Le Rav s'excusa mais hocha la tête en guise de non. « L'année dernière vous m'avez expliqué le calcul avec le chiffre **12196** : le soir je n'ai pas dormi de toute la nuit : je me suis mise sur mon ordinateur et j'ai calculé et encore calculé et tout était juste. J'ai essayé ce même type de calcul avec un autre livre que la Torah mais rien ne sortait. Cela ne marche qu'avec la Torah ! C'était LA preuve qu'il me fallait pour faire Teshouva et revenir vers Hashem ! ».

Le Feuillet est dédié au retour rapide de tous les otages et de tous les soldats en bonne santé. Amen.

# LES 3 MITSVOTS DE POURIM

RAV SHALOM ARUSH

❀ Il y a un principe à Pourim : on donne la Tsedaka à tous les mendiants. On ne regarde pas si c'est un véritable pauvre ou pas, on lui donne tout simplement de l'argent. C'est la même chose pour une personne qui prie en ce jour : dans le Ciel, on ne vérifie pas si c'est un rasha ou un Tsaddik, à chaque personne *« pauvre »* en Téfila, on accède à ses demandes. Cela nous montre bien la grandeur de ce jour.

❀ Aussi, il est dommage de perdre le temps à boire et à manger, sachant que la fête commence déjà la veille, avec la lecture de la Méguila. La lecture de la Méguila est un grand moment et c'est dommage qu'il soit devenu, dans plusieurs endroits, une occasion de faire exploser des pétards et de faire du bruit pour rien en pensant *« tuer »* Aman. C'est une erreur et une grande faute de croire que c'est de cette façon que nous remplissons notre obligation d'écouter la Méguila. Pour agir au mieux, on tapera des pieds en entendant le premier et le dernier Aman : durant la lecture de la Méguila, le silence doit régner dans le Beth Haknesset. D'ailleurs, ce n'est pas juste une histoire que nous lisons, *has véshalom*, mais un vrai texte ancien qui est capable de réveiller une personne de son *« sommeil spirituel »*.

❀ En ce qui concerne la Mitsva de boire du vin, il faut savoir que Rabbi Na'hman de Breslev a enseigné qu'un homme qui boit du vin comme il se doit pendant le Mishté, peut arriver à réparer des fautes qu'il aurait commise avec des femmes dans sa jeunesse *(Tikoun Habrit)*. Le but ici n'est pas de se saouler et d'en arriver à perdre toute la Kédousha de ce grand jour. On boira avec modération et en gardant à l'esprit la sainteté de cette fête magnifique pour le peuple d'Israël.

# MOUSSAR : POURIM

ZOHAR, BEN USH HAY SEFER KAV AYASHAR

Le jour de Pourim, il y a des lumières exceptionnelles qui descendent sur terre.

Il faut écouter la Méguila deux fois : Samedi soir et Dimanche matin *(les habitants de Jérusalem l'écouteront Dimanche soir et Lundi matin)*.

Au début de la Méguila au moment des Brakhots il faut se lever afin de ne pas ressembler à un ustensile qui reçoit les lumières qu'Hashem déverse à ce moment là du Ciel. Ces lumières spirituelles qui tombent à ce moment précis resteront jusqu'au prochain Pourim.

A la fin de la lecture, à la maison, il faut mettre une nappe blanche sur la table et y allumer deux bougies. Il faut se coucher tôt afin de se lever au milieu de la nuit : on se lave les mains et on lit le Tehilim 22. Ensuite, on demandera à Hashem de répondre à nos demandes grâce aux mérites d'Esther et de Mordekhaï. La nuit de Pourim est un grand moment de Miséricorde dans le Ciel et toutes les portes des prières sont ouvertes. Il sera bon ensuite d'essayer de lire tout le Sefer Tehilim jusqu'au matin. On essaiera de prier au Nets, puis on écoutera la Méguila.

On donnera les Mishloa'h Manot et la Tsedaka à des pauvres. Il faut se rappeler d'effacer le souvenir d'Amalek, c'est pour cela que l'on inscrira sur une feuille de papier le mot Amalek que l'on effacera juste après.

Pour le mishté ,on dressera une table avec une nappe blanche et on prendra le repas de Pourim afin de réparer la faute que nos ancêtres ont fait en participant à la fête d'A'hashverosh. Il est bon d'acheter une longue 'Hala afin de rappeler la potence longue de 50 coudées à laquelle Haman voulait pendre Mordekhaï. Après Netilat Yadaim et Motsi, on prendra soin de trancher le pain par le bout comme si que l'on tranchait la tête d'Haman. On fera un repas très copieux et surtout agrémenté de Divrei Torah.

Pendant la Séouda on dira 120 fois : Baroukh Mordekhai et 24 fois Beroukha Esther Bat Avi'hayil.

# LA FETE DE POURIM

## LECTURE DE LA MEGUILA

- Les hommes comme les femmes ont l'obligation d'écouter la lecture de la Méguila Motsaé Shabbat et Dimanche
- Les femmes qui ne peuvent pas se rendre à synagogue pour l'écouter, devront le faire à la maison par une personne apte à la lire dans un parchemin
- Celui qui n'a pas pu écouter la lecture le soir, ne pourra pas rattraper et l'écouter deux fois le lendemain : il l'écoutera une seule fois le jour
- La lecture peut se faire depuis la sortie des étoiles jusqu'au lever du jour
- La lecture du lendemain se fait du lever du soleil à la tombée de la nuit
- C'est une bonne chose d'amener les enfants à la synagogue afin d'écouter la lecture de la Méguila. Par contre, ceux qui viennent et qui dérangent le silence dû pendant la lecture devront rester à la maison
- En ce qui concerne les déguisements, on veillera à ce que les garçons ne portent pas de vêtements de filles, et les filles des vêtements de garçons car c'est un grave interdit

## MISHLO´AH MANOT

- Nous envoyons des manots à notre prochain afin de lui exprimer les sentiments d'affection et d'estime que l'on éprouve à son égard
- Chaque hommet chaque femme a l'obligation d'envoyer au moins un panier contenant **deux** mets différents à **une** personne : un homme enverra à un homme et une femme à une femme
- Une personne qui donne de l'argent au lieu d'envoyer un panier contenant de la nourriture ne se rend pas quitte de la Mitsva
- Le temps imparti pour envoyer les mishloa'h manots est le jour de Pourim : ni la veille ni le soir
- Il est bon d'envoyer des choses cuites : mais si l'on a mis de la viande crue alors c'est permis puisqu'une simple cuisson de celle-ci permettra de la consommer
- On s'acquitte de la Mitsva en envoyant des conserves : thon, sardines …
- Le but étant d'envoyer deux mets différents qui sont prêts à la consommation et avec lequel la personne pourra faire un repas
- Celui qui multiplie les portions aura un mérite particulier

## DONNER LA TSEDAKA AUX PAUVRES

- On a l'obligation de faire des dons aux pauvres le jour de Pourim
- On s'acquitte de la Mitsva avec de l'argent
- Pour remplir la Mitsva, il faut donner au moins à deux pauvres

## LE MISHTE DE POURIM

- On doit faire un repas copieux le jour de Pourim, après la seconde lecture de la Méguila
- Il faut y manger de la viande et y boire du vin
- La mitsva est de boire une quantité de vin suffisante afin que l'on ne sache plus différencier entre Baroukh Mordekhaï et Arour Aman et que l'on s'assoupisse du fait du vin ingurgité. En fait, la Mitsva est de boire un peu plus qu'à l'accoutumé : Se saouler est interdit et il n'y a pas plus grande faute que celle-là car elle peut entrainer un homme à avoir des mauvaises mœurs avec les femmes ou de prier en état d'ébriété